



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIERE**

**SEANCE DU VENDREDI 25 FEVRIER 2022**

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Présents :** 12

**Votants :** 15

**Date de la convocation :** le 21 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 22 février à 18h00, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, maire de la commune.

**Étaient présents :**

- Monsieur Gabriel BERTEIN
- Madame Brigitte GRENIER
- Monsieur Loïc OGER
- Monsieur Alain CONTART
- Madame Audrey GUILLAUME
- Monsieur Olivier ANDRIEUX
- Monsieur Jérémy FAUCON
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI
- Monsieur Gilles SECQ
- Monsieur Grégory VASSAUX
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY
- Monsieur Julien KULAS

**Étaient absentes excusées :**

- Madame Marie-Paule LEROY donne pouvoir à Monsieur Alain CONTART
- Madame Christine DEBAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude DESAILLY
- Madame Apolline GUILLAUME donne pouvoir à Madame Audrey GUILLAUME

Sont nommés secrétaires de séance pour cette réunion Monsieur Olivier ANDRIEUX et Monsieur Jérémy FAUCON.

Monsieur Gabriel BERTEIN rappelle que cette réunion du conseil municipal se tient sur demande impérative de six élus. L'ordre du jour est le suivant :

1. Débattre sur la nécessité d'une commission municipale « Ressources humaines »
2. Délibération au sujet de sa création
3. Si vote favorable, création de la commission

---

### **1. Débattre sur la nécessité d'une commission municipale « Ressources humaines »**

Monsieur Gilles SECQ prend la parole en indiquant que c'est lui qui avait envoyé la demande impérative et expose les raisons qui ont poussé six conseillers municipaux à imposer cette réunion :

A la suite d'une première crise vécue l'année dernière au sujet de la volonté de supprimer un poste vacant, Monsieur Gabriel BERTEIN s'était engagé à informer les élus et à les associer au travail lié aux ressources humaines. Depuis, et malgré les demandes répétées de plusieurs élus pour être informés en temps réel des affaires communales, c'est l'effet strictement inverse qui s'est produit.

Sur le sujet des ressources humaines, une demande écrite de Monsieur Jérémy FAUCON datée du 15 janvier a obtenu une réponse le 23 janvier de la part de Monsieur Gabriel BERTEIN considérée par Monsieur Gilles SECQ comme insatisfaisante. Monsieur Gilles SECQ affirme avoir par la suite demandé à Monsieur Gabriel BERTEIN la tenue d'une réunion du conseil municipal afin de débattre du sujet de l'information des élus et du fonctionnement de l'équipe municipale. Cette demande amiable étant restée lettre morte, il a pris l'initiative de solliciter les membres du conseil municipal en leur demandant de s'associer à lui pour une demande impérative de réunion, comme le code général des collectivités territoriales le propose. La demande impérative a donc permis la tenue de la réunion de ce soir, il suffisait pour cela d'obtenir la signature d'au minimum un tiers des conseillers en exercice.

Monsieur Jérémy FAUCON indique qu'il avait demandé à intégrer le groupe de travail « Ressources humaines » et n'a été invité qu'à deux réunions. Il a depuis eu connaissance de diverses modifications dans les horaires [des agents] et regrette de ne pas avoir été associé à ces modifications. Il considère avoir demandé des explications qu'il n'a pas encore obtenu à ce jour.

Monsieur Gabriel BERTEIN explique qu'il a informé les élus dans un courriel daté du 25 janvier. Dans ce message, il rappelait que lors de la réunion du groupe de travail « Ressources humaines » du 13 octobre 2021, le passage aux 1607 heures ainsi que l'annualisation du temps de travail avaient été évoqués. Les délibérations relatives à ces modifications seront présentées en conseil municipal. Il rappelle avoir réuni l'ensemble du personnel communal le 15 octobre pour les informer de ces démarches. Un suivi du temps de présence hebdomadaire a été mis en place. Des points d'échanges individuels ont été organisés avec les agents au cours desquels il a été précisé les modalités de travail, il a été envisagé de revoir avec eux les plannings de travail dans le but d'améliorer le fonctionnement et afin d'identifier les écarts de temps de travail avec les contrats actuels.

Monsieur Jérémy FAUCON demande à Monsieur Gabriel BERTEIN si celui-ci a réalisé seul ce travail de diagnostic et a décidé seul des changements constatés.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond qu'il a effectué ce travail de diagnostic avec les agents et que cela fait partie de son rôle en tant que supérieur hiérarchique.

Monsieur Jérémy FAUCON demande à Monsieur Gabriel BERTEIN de confirmer qu'il a opéré ces changements sans prendre conseil auprès de qui que ce soit.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond qu'il n'a pas à le faire et qu'il a passé énormément de temps avec chaque agent pour comprendre le détail de chaque activité.

Monsieur Julien KULAS considère que Monsieur Gabriel BERTEIN aurait dû prendre conseil auprès d'autres personnes du conseil municipal.

Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI demande à Monsieur Gabriel BERTEIN ce qu'il lui aurait coûté d'associer à ces décisions le groupe de travail « Ressources humaines », voire un groupe de travail élargi à d'autres conseillers.

Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI continue en indiquant qu'il y avait un service public et un service de proximité qui fonctionnaient bien. Il considère que le contrat de La Poste a été renouvelé grâce aux deux agents municipaux que sont Madame Delphine CARINCOTTE et Madame Anne-Marie CARINCOTTE. Il considère que Monsieur Gabriel BERTEIN a modifié leurs horaires et leurs affectations et ne comprend pas que Madame Anne-Marie CARINCOTTE ait été affectée à la remise en peinture de l'agence postale. Il se demande si elle était bien d'accord pour faire cette activité.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond que oui, elle était d'accord.

Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI considère qu'il faut valoriser les agents, que Monsieur Gabriel BERTEIN a fait ces changements sans en informer personne, que la qualité du service communal est en train d'être détériorée et qu'on ne va pas dans le bon sens. Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI considère que Monsieur Gabriel BERTEIN veut « casser » le service public.

Monsieur Gabriel BERTEIN rappelle tout le travail qu'il a fait avec chaque agent. Il rappelle qu'il y a passé du temps avec chaque agent. S'il y a des mécontentements, ceux-ci sont liés aux changements qui peuvent perturber. Monsieur Gabriel BERTEIN explique que l'agence postale communale a été fermée en accord avec les responsables de La Poste, que cette décision n'est pas prise à la légère. Il y a bien eu des difficultés pendant les deux semaines de vacances mais pour cette troisième semaine, la poste est ouverte un jour sur deux.

Monsieur Jérémy FAUCON regrette que Monsieur Gabriel BERTEIN ait pris seul la décision de fermer l'agence postale.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond qu'il a proposé à la responsable de la poste de fermer l'agence postale la deuxième semaine des vacances scolaires à la suite de l'absence d'un agent.

Monsieur Loïc OGER explique qu'il faut se remettre dans le contexte. On ne peut pas parler de modifications car il n'y avait rien de formalisé jusqu'à maintenant, il n'y avait aucun suivi des horaires des agents. Il a fallu poser sur le papier des choses qui ne l'étaient pas. C'est bien ce qui avait été expliqué lors de la dernière réunion du groupe de travail « ressources humaines » en octobre.

Monsieur Julien KULAS évoque un gros problème de communication et considère que le fait que Monsieur Gabriel BERTEIN prenne seul des décisions de cette importance est problématique. Il demande à Monsieur Gabriel BERTEIN si rien n'a été imposé aux agents de façon arbitraire.

Monsieur Gabriel BERTEIN explique que chaque agent a joué le jeu en collaborant au diagnostic. Il fallait ensuite voir si cela correspondait au contrat de chacun. Hors temps scolaire, une différence a été constatée : du temps de travail a dû être mis en place.

Monsieur Gabriel BERTEIN continue en précisant que personne parmi les agents n'a remis en cause ce qui a été fait et décidé.

Sur ce dernier point, Monsieur Gilles SECQ estime que les mensonges entendus de son point de vue l'année dernière amènent à douter de la parole de Monsieur Gabriel BERTEIN.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond que cette accusation de mensonge est grave.

Monsieur Gilles SECQ dit assumer entièrement cette accusation de mensonges.

Monsieur Gabriel BERTEIN reprend et explique qu'effectivement ces changements à la marge peuvent déranger. Dans ce cas, et si des personnes sont mécontentes, il faut qu'elles viennent lui en parler directement car des points réguliers sont faits avec chaque personne. Monsieur Gabriel BERTEIN rappelle qu'il effectue un travail sur le terrain au quotidien et qu'il n'a pas constaté de « point dur » particulier.

Monsieur Jérémy FAUCON interpelle Monsieur Gabriel BERTEIN en lui demandant si le fait d'avoir un agent en dépression liée au travail et plusieurs autres dont le moral est au plus bas ne pourrait pas être considéré comme un « point dur ».

Monsieur Gabriel BERTEIN reconnaît que cela peut être une difficulté.

En référence aux mensonges évoqués précédemment par Monsieur Gilles SECQ, Monsieur Jérémy FAUCON revient sur la fermeture de l'agence postale pendant les vacances scolaires. Monsieur Gabriel BERTEIN avait alors, et après coup, indiqué à l'ensemble du conseil municipal que l'agence était fermée pour cause d'indisponibilité des agents, et ceci en accord avec les responsables de La Poste.

Monsieur Jérémy FAUCON remet en cause cette justification car, premièrement, un agent était bel et bien disponible à ce moment-là, car affecté à la remise en peinture de ladite agence postale sur décision de Monsieur Gabriel BERTEIN. Et deuxièmement, Monsieur Jérémy FAUCON indique que la fermeture pouvait être décidée sans l'accord des responsables de La Poste car ceux-ci n'ont pas de pouvoir contraignant et n'ont donc d'accord à donner, ils ne peuvent que prendre acte de la décision du maire de fermer l'agence.

Monsieur Jérémy FAUCON demande à Monsieur Gabriel BERTEIN si le mensonge est un outil servant à promouvoir la transparence vendue aux habitants avant son élection. Il termine en considérant que pour quelqu'un qui passe son temps à essayer de se faire passer pour un bon maire auprès des habitants, mentir à l'ensemble du conseil municipal tend plutôt à démontrer le contraire.

Monsieur Gabriel BERTEIN ne comprend pas cette accusation de mensonge. Il poursuit expliquant qu'il a pris contact avec la responsable de La Poste en lui demandant son avis sur le sujet et qu'il a indiqué aux deux agents affectés à l'agence postale que les remplacements par l'un en cas d'absence de l'autre n'étaient plus une solution durable et logique car l'agent présent devait effectuer le travail des deux.

Monsieur Jean-Claude DESAILLY demande à Monsieur Gabriel BERTEIN pourquoi l'agence postale était fermée alors que Madame Anne-Marie CARINCOTTE était tout-à-fait disponible.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond qu'il a pris cette décision car cette décision lui revient.

Monsieur Gilles SECQ interpelle Monsieur Gabriel BERTEIN. Il s'énerve et crie que cela aurait dû être discuté et décidé en conseil municipal.

Monsieur Olivier ANDRIEUX demande à Monsieur Gilles SECQ de ne pas crier. Monsieur Gilles SECQ s'y refuse.

Monsieur Gilles SECQ explique que s'il y a modification d'un service communal, comme la modification des horaires de l'agence postale, il revient au conseil municipal d'en décider. En tant que conseiller municipal, il aurait souhaité être informé de la fermeture de l'agence et ne comprend pas en quoi cette fermeture a permis d'améliorer le service communal.

Monsieur Jean-Claude DESAILLY demande à Monsieur Gabriel BERTEIN pourquoi il a été décidé d'affecter Madame Anne-Marie CARINCOTTE au service technique alors que l'agence postale aurait pu être ouverte.

Monsieur Gabriel BERTEIN affirme que cette action au niveau de l'agence postale a été réalisée sur demande de Madame Anne-Marie CARINCOTTE et avec son accord.

Monsieur Jérémy FAUCON doute de cette affirmation de Monsieur Gabriel BERTEIN.

Monsieur Gabriel BERTEIN indique que la situation exceptionnelle à l'agence postale a été traitée en deux phases. D'abord la fermeture et ensuite l'ouverture sur les journées de présence de l'agent restant. Il rappelle que les élus auraient pu lui poser la question directement par téléphone dès qu'ils ont pris connaissance de ces changements.

Monsieur Julien KULAS considère qu'il y a un manque d'information de la part de Monsieur Gabriel BERTEIN et que ce reproche lui a déjà été fait à plusieurs reprises, et par plusieurs personnes différentes.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond que tout ce qui doit être traité en conseil municipal le sera.

Monsieur Gilles SECQ interroge Monsieur Gabriel BERTEIN pour savoir si l'organisation du travail est à la charge du maire. Monsieur Gabriel BERTEIN répond que le maire veille à l'organisation du temps de travail. Monsieur Gilles SECQ demande à Monsieur Gabriel BERTEIN d'être attentif au sens des mots car il lui arrive de ne pas toujours les comprendre. Monsieur Gilles SECQ parle de « l'organisation du travail », et non de « l'organisation du temps de travail ». Il maintient que les services ont bien été perturbés.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond que l'organisation quotidienne dépend bien du maire et qu'il a fallu faire face aux absences à la cantine en temps de Covid. Des solutions ont été trouvées pour maintenir le service, tout le monde a joué le jeu. Monsieur Gabriel BERTEIN affirme passer beaucoup de temps avec le personnel et un point est fait chaque jour avec l'ensemble de l'équipe.

Monsieur Loïc OGER rappelle que l'annualisation du temps de travail était déjà mise en place au service technique et qu'elle fonctionnait bien. Il est donc nécessaire de l'officialiser avec une délibération.

Monsieur Gilles SECQ considère que les groupes de travail au sein du conseil municipal ne fonctionnent pas du tout. Une commission permettrait de formaliser les choses. Les cycles de travail vont permettre d'offrir de nouveaux services, ces choses-là doivent être préparées. C'est une question politique, cela doit être travaillé. Monsieur Gilles SECQ donne l'exemple de la ville d'Arras où de nombreuses réunions ont été nécessaires pour effectuer ce travail.

Monsieur Gabriel BERTEIN explique qu'une commission a pour rôle de préparer une délibération sur des sujets d'importance. Il considère que la notion de groupe de travail est plus ou moins efficace et propose que ce soit l'ensemble du conseil municipal qui débattre sur ces sujets : il faut prendre le temps de débattre en conseil municipal.

Monsieur Jérémy FAUCON considère qu'il ne faut pas restreindre le débat aux seuls sujets qui nécessitent une délibération.

Monsieur Gilles SECQ précise que la commission pourrait expliquer les sujets complexes qu'elle étudie aux autres élus qui n'y participent pas et répondre à leurs questions.

Madame Brigitte GRENIER considère que les quinze élus doivent obtenir le même niveau d'information quand il s'agit du sujet des ressources humaines et doivent se forcer à s'impliquer en conseil municipal et non en commission lorsqu'il s'agit du personnel. Madame Brigitte GRENIER considère que cela fait partie de la responsabilité des élus.

Monsieur Jérémy FAUCON demande à Monsieur Gabriel BERTEIN pourquoi le groupe « Ressources humaines » n'a pas été informé régulièrement de l'avancement du travail sur ce sujet.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond que les élus seront dorénavant informés lors des réunions de conseil municipal et qu'il n'a pas à rendre compte aux élus des décisions qu'il prend concernant les plannings des agents municipaux.

Monsieur Jérémy FAUCON constate que la personnalité de Monsieur Gabriel BERTEIN en tant que maire est maintenant à l'extrême opposé de celle de Monsieur Gabriel BERTEIN en tant que candidat à l'élection [municipale].

Monsieur Grégory VASSAUX regrette les longs tours de table qui n'ont plus lieu car ceux-ci permettaient de décider.

Monsieur Gabriel BERTEIN indique qu'effectivement il y a pu avoir des erreurs mais que tous les sujets d'importance seront dorénavant traités en conseil municipal.

Monsieur Jérémy FAUCON estime que Monsieur Gabriel BERTEIN ne comprend pas quand on lui explique les choses qui ne vont pas.

Monsieur Loïc OGER rappelle que le maire est responsable pour les agents.

Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI s'énerve. Il a l'impression que le même schéma et les mêmes erreurs sont reproduits depuis deux ans et qu'il manque de la concertation.

Monsieur Loïc OGER explique tout le travail qui a été effectué auprès des agents communaux.

Monsieur Gabriel BERTEIN explique que c'est un travail de management, c'est un sujet délicat qui n'est pas simple. Les personnes qui gèrent une équipe peuvent comprendre la difficulté de ce travail.

Monsieur Grégory VASSAUX demande une précision sur le problème du volume horaire qui a été évoqué au cours de ce conseil afin de savoir s'il y avait un déficit ou un excédent d'horaires.

Monsieur Gabriel BERTEIN répond que sur certaines périodes il n'y avait pas assez d'horaires.

Monsieur Gabriel BERTEIN considère que les groupes n'étaient pas assez efficaces. Il propose donc que les sujets qui nécessitent une délibération soient débattus en réunion de conseil municipal.

## **2. Délibération sur la création d'une commission municipale « Ressources humaines » :**

Monsieur Gilles SECQ propose que le scrutin soit réalisé sous la forme d'un scrutin public. Cette demande est approuvée par la majorité des présents.

Après cette approbation Monsieur Gilles SECQ précise qu'avec un tel scrutin dit public les procurations ne sont pas prises en compte.

6 voix « POUR » la création d'une commission municipale « Ressources humaines » :

- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI
- Monsieur Jérémy FAUCON
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY
- Monsieur Gilles SECQ
- Monsieur Julien KULAS
- Monsieur Grégory VASSAUX

6 voix « CONTRE » la création d'une commission municipale « Ressources humaines » :

- Monsieur Gabriel BERTEIN
- Madame Brigitte GRENIER
- Monsieur Alain CONTART
- Monsieur Olivier ANDRIEUX
- Madame Audrey GUILLAUME
- Monsieur Loïc OGER

La voix du maire étant prépondérante en cas d'égalité, la création de la commission municipale « Ressources humaines » est refusée.

**1. Si vote favorable, création de la commission**

Ce sujet à l'ordre du jour est rendu caduque par la décision prise précédemment.

---

Les sujets à l'ordre du jour ont tous été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 19h20.

**Remarque :**

**L'ensemble des signatures des conseillers municipaux approuvant ce compte-rendu a été volontairement masqué pour la diffusion en version électronique. La version officielle est disponible en mairie sur simple demande.**